



Le Président

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 04 OCT. 2022

N° 1753 /2022/APF/SG/SAF

Mesdames et Messieurs les agents
administratifs de l'assemblée de la Polynésie
française

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'assemblée de la Polynésie française organise un examen professionnel sur épreuve pour l'accès au grade d' :

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'agent technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et des agents techniques de l'assemblée de la Polynésie française

L'examen est ouvert : aux adjoints administratifs et aux agents techniques réunissant cinq (5) ans de services effectifs dans le grade, non comprise la période de stage.

La durée de service requise s'apprécie au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, soit au **1^{er} janvier 2022**.

L'épreuve unique aura lieu le mardi 25 octobre 2022 de 9 h 00 à 10 h 00.

Un centre d'examen est ouvert à **Papeete**.

Retrait des dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Service administratif et financier de l'assemblée de la Polynésie :

**Porte 2.01 au 2^e étage de l'immeuble Tetuna'e
Rue du Docteur Cassiau,
Tél : 40 41 63 58**

ou à télécharger sur le site internet : www.assemblee.pf à compter du **5 octobre 2022**.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

**LA DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
AU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER EST FIXÉE AU
vendredi 14 octobre 2022 à 16 heures.**

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.


Gaston TONG SANG